

**EMETTEUR**

Direction Cabinet du Maire – Service de Proximité  
et Cohésion Sociale - Mairie de Proximité Est

Réunion du : jeudi 8 juin 2017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE** DENEVERS

Vendredi 9 juin 2017

**CONSEIL DE QUARTIERS EST**  
**Relevé de décisions**

Le conseil de quartiers Est s'est réuni le jeudi 8 juin 2017 à 18h30, à la salle Amande rue Bernard Palissy.

**Etaient présents :**

**Présidente :** Christine Villette, adjointe au Maire, en charge des quartiers Est.

**Collège élus :** Oscar Dos Reis, conseiller municipal,

**Collège habitants :** Jean-Paul Fabresson,

**Collège associations :** Géraldine Geoffroy, Jean-Pierre Milon,

**Collège personnes qualifiées :** Jean-Marie Roch, Joseph Tissier

**Service de Proximité et de Cohésion Sociale :** Nathalie Mirot, responsable du service, Batuckwemi Raycha, Françoise Méry, Mairies de Proximité Nord et Ouest Marie-Claire Theuriot, Mairie de Proximité Est.

**Etaient excusés :**

**Collège habitants :** Rollande Blondeau

**Collège associations :** Véronique Bisson, Bruno De La Brosse, Hélène Kerlingt, Joëlle Munos

**Ordre du jour :**

- Organisation du Conseil de quartiers (commission...)
- Elaboration du règlement intérieur,
- Etablissement d'un calendrier des réunions.

Christine Villette, adjointe en charge des quartiers Est, remercie les membres présents du conseil de quartiers et aborde l'ordre du jour.

Afin de présenter les membres, il est procédé à un tour de table..

### **I Organisation du conseil de quartiers :**

Après consultation des membres, Christine Villette recueille l'avis de l'assemblée qui se résume à un seul conseil de quartier, sans commission.

Ce qui pose question : la sectorisation des conseils de quartiers « arbitraire » ne correspond pas forcément aux bassins de vie. Plusieurs personnes lui en ayant fait la remarque : (ex. la rue Francis Garnier étant d'une part sur les quartiers Est et d'autre part également sur les quartiers Cœur de Ville-Jonction).

Christine Villette propose, sans modifier la cartographie, d'en parler à Pierrette Concile, adjointe en charge du Cœur de Ville – Jonction, et de le faire remonter à M. le Maire. Une note sera faite à Monsieur le Maire pour solliciter la possibilité de travailler conjointement en réponse aux demandes des habitants.

Tous les élus municipaux ont fait la demande des dates, de l'ordre du jour et des questions particulières afin qu'ils puissent y assister et intervenir sur certains sujets à titre consultatif et non délibératif.

Nathalie Mirot précise que la ville de Nevers permettra au relevé de décisions de paraître sur le site Web (après validation de celui-ci)

Christine Villette indique que d'envoyer le R.D. (relevé de décisions) par mail à tous les élus municipaux permet de faire un lien avec la population et les élus sont très favorable à cette disposition.

### **II Elaboration du règlement intérieur :**

Distribué à chacun en début de séance et après en avoir pris connaissance, il s'agit de le valider en conseil de quartiers :

Y-at-il des points particuliers sur lesquels on doit retravailler ?

Avez-vous des suggestions, remarques ou réserves ?

Après avis des membres, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **III Etablissement d'un calendrier des réunions :**

En septembre, la date du prochain conseil de quartier aura lieu le 13, à 18h ; le lieu restant à confirmer. (certainement interstice).

Les autres dates seront fixées ultérieurement.

## Questions diverses :

### Des suggestions concernant l'aménagement d'un parcours itinérant.

Christine Villette apporte une précision : que ce soit en espaces verts ou en équipement de mobilier urbain, ces projets nécessitent d'informer assez longtemps à l'avance les élus référents afin qu'ils puissent le prévoir à leur budget.

- **Projet** : vaste quartier, à gauche de la voie ferrée (Siden) ; désenclaver ce quartier :  
Le garage Berger s'est déplacé.  
Un cheminement à la place de la SNCF faciliterait les jeunes de l'I.S.A.T. à se rendre au C.A.U. (Centre d'Accueil Universitaire) ainsi que les gens du Clos de la Motte à faire une belle promenade.  
Question est posée de savoir à qui appartient cet espace au niveau cadastral.  
Christine souligne qu'au niveau des espaces verts, le budget est clos.  
A moins qu'il y ait la possibilité d'un chantier avec des jeunes ? Ou un chantier d'insertion, Christine propose d'en faire la proposition et de réfléchir aux partenariats possibles.  
L'idée d'un circuit piétonnier est évoqué ce qui contribuerait à la marche douce dans la ville.  
Nathalie Mirot fait état que cela mériterait une ballade urbaine.
- **Le pont** de couleur anthracite vers Alfa Laval avec ses clôtures défraîchies pourraient faire l'objet d'un projet à touche culturelle.
- **Au Siden** : aucune aire de jeux ; seul un **transformateur** qui nécessiterai une touche artistique ce qui apporterait un peu de couleur et de gaîté.

Christine Villette pense à un tagueur mais en lien avec ERDF, elle a un contact avec ERDF sur ce genre d'action qui est régulièrement financé.

Une action avec des jeunes pourrait être envisagée.

- **Un lien le long du canal de dérivation, côté rive gauche**, serait souhaité, de façon à rejoindre l'existant.
- Il est fait remarquer **le manque d'hygiène récurrent par les gens du voyage** sur le terrain privé jouxtant le garage rue Albert Premier.  
**Réponse transmise au service de la Police municipale** : Une procédure d'expulsion est en cours sur le secteur.
- **Skate-park** : évolution. Christine Villette informe que le changement de lieu n'est pas arrêté, qu'il faut penser « population » et non « lieu ».  
M. Dos Reis rappelle qu'il n'y a pas d'association de skate-park. L'actuel est dangereux car les éléments en acier de la structure actuelle se décollent. Dans le futur, il pourrait-être conçu différemment.  
Les skateurs le font vivre ainsi que les propriétaires de BMX ou de trottinettes.
- **Piscine des bords de Loire** : évolution.
- Une question est posée : pourquoi pas **un mur d'escalade** ?

- **Jeux pour enfants vers le fitness**, au parc Mendès France.  
Nathalie Mirot rappelle la réglementation par rapport aux enfants.

Il est fait état de **la propreté** quant aux poubelles et aux haies en bordure du parc Mendès France ainsi que lors de certains pique-nique.

Christine Villette parle de sensibilisation sur le quartier et qu'il serait intéressant par des prises de photos, de quantifier et d'imager ce qui est ramassé.

- **La passerelle vers la rue Amiral Jacquinet** menant au parc Mendès France : les traverses sont-elles remplacées ?  
Nous avons transmis au service concerné.
- **Un transformateur vers le pont des Champs Pacaud** nécessiterait une touche artistique.
- **Le ruisseau de l'Eperon** : « pollution à l'huile de vidange ».  
Nous attendons les résultats des investigations de la police de l'eau.
- **Pneus à l'E.S.A.T.** : quelle est la réglementation en cas d'incendie ? La présidente rappelle que les risques d'intoxication sont réels en cas d'incendie et que la réglementation est rigoureuse.

#### **Réponse de Daphné Déas, service communal d'Hygiène et de Santé :**

Tout dépend du devenir des pneus :

- **S'ils doivent partir en déchetterie** : c'est l'article L54-2 du code de l'environnement qui s'applique car tout déchet doit intégrer une collecte.
- **S'ils sont voués à une réutilisation** : Soit le voisin engage une procédure et ce sera plutôt le code civil car nul ne doit porter préjudice à autrui.  
Les assistances juridiques des assurances peuvent également prendre la main si un risque incendie existe.  
La ville peut aussi réglementer ce stockage par un arrêté sur la base du L2212-2 du code général des collectivités territoriales, mais c'est mieux que le plaignant se tourne vers son assurance.

Les questions diverses étant épuisées, Christine Villette remercie les membres présents et clos la séance.